

**ATELIER NATIONAL DE FORMATION DU PERSONNEL DU MINISTRE DES FINANCES  
(DOUANES ET PSRF) SUR LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS NATIONAL DE CONTROLE DE  
L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLÉGALE ET DU COMMERCE ASSOCIE**

**Project MINFOF/OIBT/TRAFFIC : TFL-PD 003/09 REV.2 (M).**

**COMMUNIQUE FINAL**



*Séance de travail des participants du Ministère des Finances (Douanes et PSRF) © TRAFFIC*

**KRIBI, HOTEL LE PARADIS 04 MARS 2014.**

Sous le haut patronage du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à travers son Directeur des Forêts, représenté par M. NGOMIN Anicet s'est tenu le 04 Mars 2014 à Kribi en République du Cameroun, un atelier portant sur « **le renforcement du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun** » à l'attention du personnel des Finances (Douanes et PSRF).

Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- i. Informer le staff du Ministère des Finances (MINFI : Douanes et PSRF) sur les objectifs et résultats attendus du projet;
- ii. Echanger et former le staff du MINFI à la base des différents modules ;
- iii. Sensibiliser les agents du MINFI formés sur les moyens dont l'exploitation forestière en violation des lois internationales (l'exploitation forestière illégale)/ nationales se déroule et son impact sur l'économie nationale;
- iv. Recueillir les avis et contributions du staff du MINFI à la mise en œuvre efficace de la réglementation forestière et combattre l'exploitation forestière illégale.

Y ont pris part :

- Des responsables du Ministère des Finances centraux et décentralisés (Direction Générale des Douanes et Programme de Sécurisation des Recettes Forestières);
- Un représentant de l'Observateur Indépendant (OI);
- Un représentant du Point Focal du Projet au MINFOF;
- Des consultants commis au développement des modules de formation et;
- Une équipe technique de TRAFFIC.

La modération de l'atelier était assurée par M. EMADOUAN Clément, chargé d'études assistant à la Direction des forêts (Ministre des Forêts et de la Faune).

Les travaux se sont déroulés en trois (03) étapes, notamment :

Etape 1 : ouverture et introduction de l'atelier,

Etape 2 : introduction aux modules avec six (06) présentations.

Etape 3 : travaux en groupe.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celles du Chargé de Programmes de TRAFFIC en Afrique Centrale et de Monsieur le Représentant du **Directeur des Forêts**.

Dans son allocution, Dr. Germain NGANDJUI, Chargé de Programmes de TRAFFIC en Afrique Centrale, a exprimé sa gratitude à l'adresse du MINFOF, remercié l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) pour son soutien financier accordé au Projet générateur de l'atelier et à la bonne organisation de cet atelier. Le Chargé de Programmes de TRAFFIC en Afrique Centrale a relevé que l'atelier sectoriel MINFI du jour est le troisième d'une série de quatre ateliers après l'atelier général de Douala les 27 et 28 Novembre 2012 et l'atelier sectoriel MINFOF d'Ebolowa le 30 Novembre 2012. Il a salué la synergie entretenue avec la Mission de l'OI et qui a permis de réimprimer le document « *Introduction au nouveau code de procédure pénale, à l'élaboration et à la défense des procès verbaux de constat des infractions forestières en justice : guide à l'usage des Officiers de Police Judiciaire à compétence spéciale des Eaux et Forêts* », en faveur de tous les participants à l'atelier. Dr. Germain NGANDJUI s'est enfin réjoui de ce que TRAFFIC, à travers cet atelier, apporte sa contribution

à la mise en place d'une dynamique de groupe d'experts, acteurs et représentants soucieux de la conservation des patrimoines forestiers nationaux du Bassin du Congo.

Prenant la parole, le Représentant du Directeur des Forêts, M. NGOMIN Anicet, a ouvert les travaux par une réaffirmation de l'engagement du MINFOF à cheminer sur les voies de la bonne gouvernance forestière, a présenté les enjeux du secteur forestier avec pour acquis à ce jour et entre autres, la réalisation de la revue institutionnelle, la signature avec l'Union Européenne d'un Accord de Partenariat Volontaire pour mettre plus efficacement en application la législation forestière nationale dans le cadre des échanges commerciaux avec l'Europe dans les domaines du bois et produits dérivés, la relecture de la loi forestière en cours, etc. Le Représentant du Directeur des Forêts rendant un vibrant hommage à l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et à TRAFFIC pour leur soutien à l'accompagnement du Gouvernement dans ses multiples actions, a également salué la bonne participation des personnels de Douanes et du PSRF. Soucieux de voir la formulation des recommandations pertinentes en rapport avec la thématique de l'atelier, en vue d'insuffler par ce truchement, un nouvel élan susceptible de garantir la gestion durable du patrimoine forestier camerounais, le Représentant du Directeur des Forêts a dit ne pas douter un tant soit peu des qualités des participants ainsi que de la dextérité morale et intellectuelle dont ils jouissent, à mettre ensemble toutes leurs intelligences, pour analyser, discuter et formuler ces recommandations.

Après cette ouverture des travaux, l'honneur a été donné à M. Denis Mahonghol, Coordonnateur du projet de faire deux brèves présentations notamment : une sur le rappel du contexte et des objectifs du projet et l'autre sur les objectifs et résultats attendus de l'atelier sectoriel du MINFI. Une séance d'échanges sur ces présentations a ensuite eu lieu, permettant de clarifier les incompréhensions et d'apprécier à leur juste valeur toutes les remarques et suggestions sur cette phase de renforcement des capacités des administrations, menée par TRAFFIC.

Avec la prise d'une photo de famille, l'étape 1 d'ouverture et d'introduction du projet a été clôturée.

L'étape 2 qui a été consacrée à la présentation des moutures de modules de formation élaborés dans le cadre du Projet, avait pour objectif de susciter des réactions de la part des participants en vue d'améliorer lesdites moutures. Ainsi six (06) modules de formation sur les six (06) développés ont été présentés par les différents consultants<sup>1</sup> commis à leur développement, à savoir : Module 1 : « Loi forestière et réglementation du secteur forêts au Cameroun » – Par Mme Precillia NGOME ; Module 2 : « Suivi des opérations forestières et système de contrôle au Cameroun » – Par M. Robert NKWINKWA ; Module 3 : « Rôle des Douanes dans la mise en application de la réglementation forestière »-par M. Denis MAHONGHOL Module 4 : « Rôle de la Sureté Nationale dans la mise en application de la réglementation forestière » – Par M. Alain Noé BAKOUBA ; Module 5 : « Rôle de la Gendarmerie Nationale dans la mise en application de la réglementation forestière » – Par M. Cyrille EKOUMOU ; Module 6 : « Rôle de la Justice dans la mise en application de la réglementation forestière » – Par M. Alain Bernard ONONINO.

Les échanges faites avec les participants à la suite de ces présentations ont permis de relever pour les différents modules un accent mis par les consultants lors de la phase de développement sur plus de

<sup>1</sup> Empêché pour des raisons professionnelles, le Consultant de la Douane n'a pu faire le déplacement de Douala pour présenter le module 3 : « Thématiques de la Douane », lors de cet atelier.

littérature que d'illustrations pouvant permettre aux lecteurs de mieux et rapidement appréhender les thématiques développées.

Cette étape a été clôturée par une présentation de la mission de l'OI au Cameroun qui présentait le bilan de ses activités. Avec sa triple mission d'assistance technique auprès du MINFOF, d'observation à travers les missions de terrain organisées en étroite collaboration avec le Bureau National de Contrôle (BNC) et de formation/renforcement des capacités (séminaires/ateliers, publications, etc.) ; le bilan de l'OI ressort entre autres questions essentielles que, les infractions régulières en matière forestière se regroupent en :

- Non-respect des normes d'inventaires en milieu forestier ;
- Non-respect des cahiers de charges par les exploitants ;
- Non-respect des techniques d'exploitation ;
- Exploitation non autorisée ;
- Fraude documentaire ;
- Dépassement des volumes autorisés.

Cette présentation a permis de conforter la connaissance et la compréhension du secteur forestier par le personnel du MINFI, leur permettant d'avoir assez d'arguments pour mieux évaluer le travail fait par les consultants lors du développement des modules et d'apporter leur modeste contribution à la finalisation de ceux-ci dans les travaux en groupes.

L'étape 3, relative aux travaux en groupes a connu la mise en place des trois (03) groupes de travail suivants :

Groupe 1 : Modules 1 et 2 ;

Groupe 2 : Modules 4 et 5;

Groupe 3 : Modules 3 et 6.

Les trois groupes devaient passer en revue le travail des consultants dans le fond et la forme et faire des recommandations.

Après discussions autour des restitutions en plénière, les recommandations suivantes ont été enregistrées pour une prise en compte dans la finalisation des différents modules mais aussi et surtout à l'endroit des administrations commis au contrôle forestier et de TRAFFIC :

#### GROUPE 1 : Modules 1 & 2

- 1- Améliorer la collaboration entre les différents agents commis au contrôle forestier et faunique (*attention MINFOF, FMO, MINFI & MINJUSTICE*);
- 2- Améliorer des effectifs dans les postes de contrôle forestier et faunique (*attention MINFOF*);
- 3- Améliorer considérablement le statut des agents commis au contrôle forestier et faunique (*attention MINFOF*);
- 4- Procéder à une plus grande vulgarisation des textes régissant le contrôle forestier à travers les ateliers séminaires, par voie de presse et de radio (*attention MINFOF*).
- 5- Elaborer un lexique des termes techniques du secteur forestier (Glossaire) en langues officielles (français et anglais) (*attention TRAFFIC et autres partenaires*).

#### GROUPE 2: Modules 4 et 5

1. Présenter brièvement le rôle de la Police et renvoyer le reste de l'information en annexe (*attention TRAFFIC et consultant*);



2. Faire ressortir clairement le rôle de la Police dans le processus de contrôle de la légalité forestière (*attention TRAFFIC et consultant*);
3. Introduire l'organigramme de la Gendarmerie en annexe du module 5 (*attention TRAFFIC et consultant*);
4. Changer l'intitulé de la partie 4 du module 4 en *canevas de descente conjointe* (*attention TRAFFIC*);
5. Clarifier dans les modules 4 & 5 la procédure de mise en place des barrières fixes et mixtes (*attention TRAFFIC et consultants*);
6. Institutionnaliser les cadres de concertations ciblées FMO, MINFI, MINFOF, etc. aux niveaux local, régional et national (*attention TRAFFIC et autres partenaires*).

### Groupe 3: module 3 et 6

1. Mettre à la disposition du personnel des Finances (Douanes, DGI) en temps réel, les textes législatifs en matière de forêts (*attention MINFOF*);
2. Établir un calendrier conjoint des heures d'emportage à l'attention des différentes parties prenantes (Douanes, MINFOF, etc.), tout en accordant une prime de motivation aux personnels commis à ce travail (*attention MINFOF, MINFI*);
3. Instaurer une permanence douane dans les scieries et parcs de rupture (*attention MINFOF, Douanes*);
4. Assurer le respect de la réglementation douanière en matière de circulation du bois en transit (*attention MINFOF et MINFI : Douanes*);
5. Multiplier les séminaires conjoints MINFOF-MINFI pour une mise à niveau (*attention MINFOF, MINFI*);
6. Mettre en place un cadre permanent de concertation entre le Procureur de la République et les différents OPJ à compétence spéciale (MINFI, MINFOF) (*attention MINFI, MINFOF, MIJUSTICE*);
7. Insérer dans le module 6 une section (encadré) sur les initiatives prises par le MINFOF en matière de lutte contre la corruption (ex. IRR : Initiative à Résultats Rapides) (*attention TRAFFIC et consultant*);
8. Ajouter dans le module 6 un autre exemple de jurisprudence plus simple à la suite du cas HAZIM (*attention TRAFFIC et consultant*).

Ces recommandations font ressortir les trois constats/considérations majeurs ci-après :

- A. Une abnégation des différents participants à contribuer au mieux à la révision des différents modules préparés par les consultants ;
- B. Un souhait d'instauration d'une réelle synergie entre les administrations interpellées en matière de contrôle forestier (MINFOF, Justice, Finances, Police, Gendarmerie, etc.) ;
- C. La réaffirmation après l'atelier de lancement de la phase de renforcement des capacités les 27-28 Novembre 2012 à Douala, de la nécessité de consolider au niveau de la loi forestière en cours de relecture, le mode opératoire de la saisine des autres parties prenantes du contrôle par l'Administration forestière ;

L'honneur est revenu à M. NGOMIN Anicet représentant du Directeur des Forêts, de prononcer le mot de clôture de l'atelier. En exprimant une fois de plus toute sa gratitude à l'OIBT et à TRAFFIC pour leurs appuis à l'organisation de cet atelier, l'orateur a réitéré ses remerciements à tous les participants et apprécié à son juste titre la qualité du travail abattu.

### Les Participants.